

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Madame Sophie GILLOT, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (arrivée à 19 heures 15), Monsieur Frédéric DUBOIS, Monsieur Sébastien FOULONNEAU (arrivée à 20 heures 05), Madame Jennifer GODIN (arrivée à 19 heures 30), Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS (arrivée à 19 heures 25), Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur le Maire, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN ayant donné pouvoir à Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Thierry MARQUIS ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING et Madame Louise MOREAU

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric DUBOIS

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....24

Votants26

DCM n°088/2023 – 3.2.1**Cession de la parcelle de terre cadastrée section ZN
numéro 142 (lieu-dit Les Basses Places)**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Vu la délibération numéro 212/2022 en date du 15 novembre 2022 portant sur l'échange de parcelles de terre sans soulte au lieu-dit Les Basses Places entre la commune et Monsieur LEMOINE,

Considérant le courrier adressé le 15 mars 2023 par le Service de la Publicité Foncière de la Direction Générale des Finances Publiques informant la commune du refus de publication de l'acte en la forme administrative relatif à l'échange, entre la commune et Monsieur LEMOINE, de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZN numéro 142 contre l'ex-portion de terre agricole devenue chemin rural communal numéro 25 de La Roche Halin,

Le chemin rural communal précité, ouvert à la circulation publique au nord de la parcelle cadastrée section ZN numéro 158, n'étant pas cadastré, il y a lieu de procéder soit à une cession sans soulte uniquement de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZN numéro 142, appartenant à la commune, soit de faire cadastrer le chemin et procéder à l'échange.

Un plan permettant de localiser la parcelle concernée a été transmis aux élus par courriel le 22 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ANNULE** la délibération numéro 212/2022 en date du 15 novembre 2022 ;
- **INTÈGRE** la parcelle de terre cadastrée section ZN numéro 142 à l'inventaire des propriétés non bâties communales de la commune historique de Saint-Mars-la-Jaille ;
- **CONFIRME** la cession sans soulte de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZN numéro 142 située au lieu-dit Les Basses Places ;
- **CÈDE** à Monsieur LEMOINE la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZN numéro 142 d'une contenance de 04a 50ca ;
- **DÉCIDE** que les frais liés à cette cession seront pris en charge par la commune ;
- **AUTORISE** Madame GILLOT, première adjointe, à signer l'acte de cession de la parcelle de terre non bâtie cadastrée section ZN numéro 142 sans soulte en la forme administrative correspondant ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour authentifier ledit acte ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 11 avril 2023

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU

Le secrétaire de séance,
Frédéric DUBOIS



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
ID : 044-200078079-20230328-DCM088_2023-DE